

UP/ET

KA/
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

VICE PRESIDENCE CHARGEE DE LA RECHERCHE
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

03 BP 7021 Ouagadougou 03

Tél : (226) 25 30 70 65/64

Fax : (226) 25 30 72 42



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

N°2021- /MESRSI/SG/UJKZ/P/VP-RCI/ED-LE.SH.CO/D

Ouagadougou, le 13 AOUT 2021

COMMUNIQUÉ

Recrutement en première année de thèse de doctorat unique pour la rentrée 2021 – 2022 dans les Ecoles doctorales de l'Université Joseph KI-ZERBO

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance du public qu'il est ouvert pour la rentrée académique 2021 – 2022 au sein des Ecoles doctorales de l'Université Joseph KI-ZERBO:

- Ecole doctorale Lettres, Sciences humaines et Communication (EDLESHCO)
- Ecole doctorale Sciences et Technologies (EDST)
- Ecole doctorale Sciences et Santé (ED2S)

Le recrutement d'étudiants en première année de thèse de doctorat unique.

1 - Conditions d'admission

Le recrutement en première année de thèse de doctorat unique s'adresse aux titulaires d'un master, d'un DEA ou tout autre diplôme reconnu ou équivalent

Le recrutement se fera sur étude de dossier composé comme suit :

- Un formulaire de candidature à retirer à la scolarité des Ecoles doctorales ;
- Une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- Une copie légalisée de la pièce nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Les copies légalisées des diplômes ou des attestations définitives depuis le baccalauréat ;
- Un projet de thèse visé par le(s) promoteur(s) de la thèse ;
- Le(s) document(s) justifiant le grade du ou des encadreurs de la thèse ;
- Un document justifiant la source de financement de la thèse ou un engagement à s'acquitter des frais d'inscription et de formation ;
- Une autorisation d'inscription délivrée par l'employeur s'il y a lieu ;

- Une convention de codirection ou de cotutelle s'il y a lieu ;
- Une copie de la quittance de paiement des frais de participation au recrutement de 15 000F, versée à la comptabilité de l'université.

2- Date et lieu de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers seront reçus du 01 septembre 2021 au 01 novembre 2021 au sein des laboratoires des Ecoles doctorales de l'Université Joseph KI-ZERBO. Les responsables de laboratoire sont chargés de prendre toutes les dispositions requises pour transmettre les dossiers retenus au secrétariat des écoles doctorales au plus tard le 15 novembre 2022.

3- Frais d'inscription et de formation

- Pour les étudiants ressortissants de la zone UEMOA, le montant est de quinze mille (15 000) francs par an en régime étudiant et de cinquante mille (50 000) francs en régime particulier.
- Pour les étudiants ressortissants de la zone hors UEMOA le montant est de deux cent cinquante mille (250 000) francs par an.

Les étudiants recrutés devront payer chaque année, en plus des frais d'inscription, les frais de laboratoire dont le montant est fixé comme suit :

- EDLESHCO : trois cent mille (300 000) francs CFA ;
- EDST : Cinq cent mille (500 000) francs CFA ;
- ED2S : Cinq cent mille (500 000) francs CFA.

4- Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les écoles doctorales par mail (ecolesdoctoralesujkz@gmail.com) ou les laboratoires de recherche.

NB: Tout dossier incomplet n'est pas recevable.

Tout diplôme obtenu hors de l'université Joseph KI ZERBO devra être authentifié avant l'inscription définitive à la DAOI.



Pr Rabiou CISSE

Chevalier de l'Ordre national

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques